

CTA du 23 mai 2022 : éléments concernant le 1er degré

Crise du recrutement / Volonté de mise au pas des enseignants par le Ministère Blanquer / OQTH d'une AESH du Val de Marne

Un CTA était organisé le lundi 23 mai. L'ordre du jour portait sur la revalorisation salariale des personnels administratifs de catégorie C.

Néanmoins, la délégation FSU a porté plusieurs revendications concernant le 1er degré et a proposé 2 vœux aux OS représentatives du personnel.

1) Crise du recrutement

Nous avons interrogé le secrétaire général du rectorat, M. Marin (en absence du Recteur) :

Il est impossible de séparer la problématique de la revalorisation et la situation inquiétante des recrutements au concours. Les chiffres indigents des admissibles publiés à l'échelle nationale pour le second degré (816 admissibles pour 1035 postes en mathématiques ou 83 admissibles pour 215 postes en Allemand) ne sont pas seulement imputables à la réforme de la formation et de l'entrée dans le métier. Le 1er degré ne sauve pas la mise, même s'il existe un 2ème concours, les premiers résultats sont catastrophiques à l'échelle de la région parisienne :

- académie de Créteil : 871 admissibles pour 1652 places (CRPE, 2nd concours interne et 3ème concours)
- académie de Versailles : 484 admissibles pour 1430 places pour le CRPE
- académie de paris : 180 admissibles pour 216 places pour le CRPE

Depuis plusieurs années le recrutement est en baisse. En 2014 le nombre de postes vacants dans le 93 était tellement important que même la ministre de l'éducation nationale avait fait le déplacement et avait annoncé 9 mesures pour le 93, dont la création du concours supplémentaire. Depuis cette date ce concours a toujours été reconduit. Si cela a permis de couvrir un le nombre de places perdues, ce n'est plus le cas depuis plusieurs années et nous comptons tous les ans entre 300 et 700 contractuel-les dans l'académie. Et pourtant à ce jour de nombreux congés, courts ou longs, ne sont pas remplacés.

A toutes ces difficultés vient se rajouter la réforme Blanquer, la FSU savait qu'il y aurait un déficit de candidat-es cette année, car il faut un M2 complet pour pouvoir passer le concours et en particulier le M2 MEEF.

Le concours supplémentaire de 500 places ne permettra pas un rattrapage. Si le nombre d'inscrit-es est supérieur à 500, la FSU demande que le nombre de places soit abondé dès maintenant.

La FSU va interpeler le nouveau ministre de l'éducation pour connaître les ressources mises en place pour que la rentrée 2022 se fasse dans les meilleures conditions.

En sommes-nous donc au même point que l'Académie de Versailles qui défraye la chronique avec cette entreprise plus que discutable de « job-dating » organisé par la rectrice ?

Le SG refuse de commenter « ce qui se fait ailleurs ». Il reconnaît que même si le concours exceptionnel faisait le plein, il y a besoin de prendre d'autres mesures.

Le Rectorat a donc annoncé pour le 1er degré des mesures de « fidélisation » des contractuels : les DSDEN du 93 et 94 ont envoyé un courrier aux contractuels en poste afin de les prévenir qu'un contrat de travail d'un an couvrant l'année scolaire 2022/2023 leur serait proposé à compter du 1er septembre 2022 (sauf rares exceptions d'avis défavorables au renouvellement). Dans le 77, la DSDEN en a fait de même avec une partie seulement des contractuels en place. L'autre partie va recevoir un courrier leur signifiant que l'Institution était susceptible d'avoir besoin d'eux mais dans un autre département de l'Académie.

Le cadre général du courrier de licenciement envoyé aux contractuels ouvrant droit à indemnisation par Pôle Emploi a été revu pour ne pas reproduire l'écueil des années précédentes (cela aboutissait à un tarissement du vivier de contractuels sur l'Académie au profit de celles de Versailles notamment).

Informez le SNUipp-FSU 77/93/94 si vous êtes contractuel et que vous n'avez pas reçu ce courrier !

2) Volonté de mise au pas des enseignants par le ministre Blanquer

Suite à la médiatisation de deux situations symboliques de la volonté de mise au pas des enseignants du 1er degré par Jean-Michel Blanquer, la délégation FSU au CTA a proposé aux autres organisations représentatives un vœu :

La gestion des personnels devient de plus en plus arbitraire (convocations, intimidations, pressions, empêchement à être accompagné-es par des élu-es du personnel, enquêtes "administratives" sans texte de cadrage...) et peut donner lieu à des sanctions iniques portant atteinte aux personnes. Les 6 collègues de l'école Pasteur de Seine-Saint-Denis, sanctionné-es d'un déplacement "dans l'intérêt du service" par le DASEN du 93, en sont le symbole. Ce qui s'est exprimé depuis des mois, c'est surtout la volonté d'une administration qui se voudrait toute puissante vis-à-vis des résistances notamment aux injonctions ou lubies ministérielles. Nous assistons au musellement et à la mise au pas de la profession enseignante. Par l'exemple la direction académique et le rectorat de Créteil ont clairement affiché leur volonté d'anéantir un collectif de travail et remettent ouvertement en cause l'indépendance des fonctionnaires d'état pourtant garantie par le statut. "L'affaire" des refus d'autorisation d'absence aux personnels du 1er degré pour participer à un stage organisé par SUD Education 93 révélée dans Mediapart dernièrement illustre également ce management brutal, prêt à tout y compris à s'asseoir sur les valeurs cardinales du service public comme sur les règlements. Ces décisions unilatérales ou non réglementaires sont inadmissibles. La loi de la transformation de la fonction publique ne doit pas aboutir à un arbitraire qui broie des collectifs et laisse seuls les collègues face à une administration toute puissante.

Les représentant-es des personnels des organisations syndicales... réaffirment à l'occasion de ce CTA tout notre soutien aux collègues victimes de mesures arbitraires et exigent l'annulation des mutations sanctions.

En l'absence du représentant de SUD Education, seuls les 4 représentants de la FSU et le représentant de la CGT Educ'action ont voté POUR ce vœu ! Les représentants de FO et de l'UNSA n'ont pas souhaité participer au vote.

3) OQTH d'une AESH du Val de Marne

Après la forte mobilisation des AESH, notamment dans le Val de Marne, pour dénoncer les conditions de travail et d'emploi, nous avons été sidérés par le refus du Sous-Préfet de Nogent sur Marne (94) de renouveler le titre de séjour d'une de nos collègue AESH exerçant auprès d'élèves notifiés MDPH dans l'école élémentaire des Hauts de Chennevières. En effet, ce que les AESH, au côté de nos

organisations syndicales, dénoncent est utilisé par le Sous-Préfet pour lui délivrer une OQTH (Obligation de Quitter le Territoire Français) : salaire trop bas (en-dessous du SMIC) et temps partiel !!!

Il va falloir que les représentants de l'Etat se mettent d'accord : si le sous-préfet estime que les AESH, employé.es par le Recteur, sont trop mal payées et doivent travailler à temps plein afin de bénéficier du SMIC mensuel... le Recteur doit donc donner satisfaction aux revendications portées depuis des mois et des mois !!!

C'est en ce sens que nous l'avons interpellé en présentant un vœu :

Foulematou YOULA vit en France depuis près de 11 ans. Elle travaille comme AESH, c'est-à-dire qu'elle est sous votre responsabilité, M. le Recteur, durant ses heures de travail. Elle exerce au groupe scolaire les Hauts-de-Chennevières (94). Elle avait un titre « vie privée et familiale » renouvelé plusieurs fois jusqu'en 2018 qu'elle n'a pas pu renouveler après, à cause des difficultés à obtenir des rendez-vous, repoussés sans cesse avec des exigences indues. Ainsi, la sous-préfecture a exigé la « présentation des contrats réglementaires des demandes d'autorisation de travail », alors que son titre de séjour initial « vie privée et familiale » autorisait par lui-même à travailler.

N'ayant pas réussi à renouveler son titre de séjour, Foulematou YOULA s'est vue infliger par le sous-préfet de Nogent-sur-Marne une obligation à quitter le territoire français (OQTF). Elle travaille pourtant, elle est indispensable aux élèves qu'elle accompagne, à notre Institution. Le plus scandaleux, M. le Recteur, c'est que dans les considérants du refus de séjour assorti de l'OQTF que nous avons pu consulter, la sous-préfecture lui reproche un contrat de travail qui n'est pas « au SMIC et à temps plein » ! C'est parce que Mme YOULA, AESH de notre Académie, est une travailleuse précaire et mal payée que le Sous-Préfet du Val de Marne lui refuse son titre de séjour !

M. le Recteur : vous êtes son employeur.

Les AESH du 94 ont mené une grève historique pour dénoncer ce que le Sous-Préfet du Val de Marne souligne dans son avis : les AESH sont sous-payées, précaires, avec un temps partiel imposé. En attendant de voir leurs revendications aboutir dans leur totalité, M. le Recteur, nous vous demandons d'intervenir de toute urgence auprès du Sous-Préfet de Nogent afin que l'OQTF de Mme YOULA soit levée puis qu'elle puisse bénéficier d'un titre de séjour "vie privée et familiale" que la préfecture de Créteil lui avait délivré et que la sous-préfecture de Nogent refuse de lui renouveler. Cela lui permettrait de continuer à accompagner des élèves notifiés par la MDPH au service des enfants et du droit à l'éducation.

Le secrétaire général a indiqué en fin de CTA qu'il transmettrait le vœu et la demande au Recteur.

Pour l'instant ni RESF ni l'intéressée ni nous n'avons de réponse sur une éventuelle intervention du Recteur. Nous le contactons mercredi après-midi pour le relancer.

En attendant, vous pouvez signer la pétition diffusée par RESF (dont le SNUipp et la FSU sont partenaires) et la diffuser largement.

Selon la réponse du Recteur, nous nous gardons évidemment la possibilité de faire connaître largement cette situation ubuesque !